



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies sexuellement transmissibles

Question écrite n° 1801

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la recrudescence de la syphilis dans notre pays. Dans ce dossier, le nombre de cas signalés serait réduit, certes, mais l'augmentation rapide constatée dans une étude menée sous l'égide de l'Institut de veille sanitaire (INVS) et qui a été publiée par le bulletin épidémiologique hebdomadaire constitue un réel et sérieux signal d'alerte. Devenues rares, voire exceptionnelles, les maladies vénériennes ne faisaient plus l'objet d'une déclaration obligatoire depuis la modification du code de la santé publique effectuée en janvier 2000. Or, avant cette date, les données des dispensaires antivénériens (DAV) avaient montré une diminution du nombre de cas entre 1985 et 1987 et une stabilisation de 1987 à 1990. Cette résurgence est particulièrement inquiétante car elle survient dans un contexte où d'autres MST sont en recrudescence. Dans un texte accompagnant l'étude, le docteur Jean-Claude Desenclos, responsable du département des maladies infectieuses à l'INVS, plaidait pour que soit renforcée la prévention. Selon lui, tout indiquerait une augmentation très sensible du nombre de sujets contaminés par un patient infecté. Face à cette inquiétante évolution, il semblerait qu'un réseau de surveillance volontaire de la syphilis soit en cours de constitution et que le ministère de la santé ait intégré cette recrudescence dans sa stratégie de prévention de l'infection VIH/sida. Or, sur ce dernier point, force est de constater que les tons employés et les manières retenues afin de faire passer le message de prévention auprès des populations dites prioritaires ont, par le passé, systématiquement échoué. Elle lui demande donc de lui préciser selon quelles modalités et sur la base de quelles stratégies de communication il entend désormais sensibiliser les publics prioritaires sur le danger de santé publique que constitue la syphilis. Par ailleurs, elle lui demande de lui communiquer l'état d'avancée de la constitution du réseau de surveillance volontaire de la syphilis placé sous l'égide de l'INVS.

Texte de la réponse

En France comme dans d'autres pays, les déclarations volontaires de cas de syphilis auprès de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) témoignent depuis deux ans d'une recrudescence alarmante de cette infection sexuellement transmissible (IST). Ces cas ont été initialement recensés dans les dispensaires antivénériens (DAV). L'augmentation ne concerne pas toutes les IST mais seulement la syphilis chez les homosexuels. A contrario, la surveillance de la gonococcie dans le réseau RENAGO montre pour 2001 une diminution du nombre de gonococcie chez les hommes. Compte tenu de ces éléments, une campagne d'incitation au dépistage simultané et anonyme de la syphilis et du VIH chez toute personne à risques a été organisée, en lien avec la ville de Paris, dans les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG ayant ou non un DAV) parisiens depuis mai 2002. Les résultats de l'évaluation de cette campagne publiés en septembre ont conduit le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées à l'étendre aux plus grandes villes de France, en novembre. L'INVS a mis en place un réseau de surveillance de cette IST sur la base d'une notification volontaire des cas par les médecins. La prévention des infections sexuellement transmissibles fait partie intégrante du plan de lutte contre le VIH/SIDA. En 2002, la direction générale de la santé, en lien avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), a réalisé trois livrets d'information sur les IST qui sont

actuellement diffusés aux jeunes de quinze à dix-huit ans et en population homosexuelle. D'autres mesures sont également prévues prochainement, notamment l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques de dépistage des IST, destiné aux médecins, et la réalisation de campagnes de prévention et d'incitation au dépistage des IST.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1801

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2879

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1460